

## Des magistrats manifestent pour Théo ! Et ils voudraient nous faire croire qu'ils rendent une justice impartiale ?



Le Syndicat de la magistrature s'était lui aussi mobilisé contre les « violences policières ». Sans attendre, bien sûr, la fin de l'enquête.

Avec Benoît  
Rayski

Samedi, place de la République, c'était comme d'hab. Des manifestants, 2 000 environ, remontés contre la police. Des débordements comme d'hab. Mobilier urbain saccagé, flics caillassés. Comme d'hab. Des organisations et des associations comparses récurrentes de ce type de manifestation : SOS Racisme, le CRAN, la LDH, le MRAP. Comme d'hab.

Rien que de très banal somme toute. Ce qui l'était moins, c'était la présence de magistrats conviés à cette grande fête fraternelle par le Syndicat de la magistrature (SM). Les membres du SM (merci de ne pas confondre avec sadomasochisme quoi que...) ont le droit, comme tous les autres magistrats et comme tous les autres citoyens, de manifester contre qui ils veulent et de voter pour qui ils veulent.

Mais il se trouve que ceux du SM, contrairement aux autres syndicats de magistrats, ont une conception frénétiquement militante de leur engagement. Il y a certainement des juges de droite, voire d'extrême droite. Les a-t-on vus manifester avec les policiers en colère quand ceux-ci protestaient contre une attaque au cocktail molotov qui a failli coûter la vie à l'un des leurs ?

La présence de membres du SM place de la République laisse perplexe et un peu inquiet. Supposons qu'ils aient à juger un des émeutiers arrêtés ce soir-là... Supposons également qu'ils aient à juger un policier accusé de violences par un des manifestants de samedi... De quel côté feront-ils pencher la balance de la justice ? Et sur qui s'abattra, avec le plus de sévérité, le glaive qu'ils tiennent entre leurs mains ?

Supposons encore que, accusé d'un délit, vous voyez fortuné. Supposons que vous ayez choisi – car vous en avez les moyens – d'habiter le XVIème, le VIIème ou les beaux quartiers de Toulouse et de Lyon plutôt que La Courneuve, Stains, ou Saint-Denis. Supposons encore que vous portiez, arrogant bourge, un costume trois pièces de chez Cerutti plutôt qu'un survêtement Nike ou Adidas. Comment imaginer un seul instant que le magistrat, membre du SM, qui aura à statuer sur votre cas, ne ressente pas cela comme une insupportable agression ?

Revenons à la manifestation de samedi et interrogeons-nous sur notre liberté de choix. Il y avait le CRAN : nul ne nous oblige à faire des dons à cette association... Il y avait le MRAP : nous ne sommes pas tenus d'y adhérer... Il y avait aussi Mélenchon : nous sommes libres de ne pas voter pour lui... Mais il y avait aussi le SM ! Or nous ne sommes pas libres de choisir nos juges. Le droit français met en avant la présomption d'innocence. Mais pour les juges du Syndicat de la magistrature, c'est une autre présomption qui s'impose : celle de la partialité.